

transformation des aliments, l'économie de Prince-Rupert et les droits fondamentaux du public sont beaucoup trop importants pour que le gouvernement fédéral reste inerte et s'occupe à se renvoyer la balle avec le gouvernement provincial. En ne faisant rien, le gouvernement imite simplement Néron, qui jouait du violon pendant que Rome brûlait, Prince-Rupert étant en cause, plutôt que Rome, dans ce cas.

La saison de la pêche au flétan s'est ouverte le 9 mai, et il y a eu d'autre activité. Certaines compagnies ont refusé de fournir un bateau et de la glace à ceux qui voulaient aller pêcher le flétan. Certaines d'entre elles craignaient de s'attirer l'animosité d'un des syndicats impliqués dans le différend de juridiction, et de voir des manifestants faire le piquet devant leurs usines au moment où les bateaux partis pour la pêche au flétan retourneraient. Aussi, le nombre de pêcheurs de flétan s'est trouvé sensiblement réduit, bien qu'il s'agisse là d'un secteur important de l'industrie de la pêche sur la côte ouest. Le maire de Prince-Rupert a tout fait pour trouver un moyen de régler le différend. Ses efforts sont louables. Je vois que vous vous levez, monsieur le président. Mon temps de parole est peut-être écoulé.

Des voix: Continuez.

M. le président suppléant (M. Richard): Le comité consent-il à ce que le député continue?

Des voix: Continuez.

M. Howard: C'est très aimable de la part du comité et je ne veux pas abuser de son amabilité. J'abrègerai mes remarques. J'ai pris tant de part à cette affaire que je suis peut-être allé trop loin.

J'allais dire que l'association ministérielle avait exprimé son inquiétude et cherché activement une solution. Il faut aussi rendre hommage aux ménagères qui ont organisé le piquet de grève pour appuyer les travailleurs qui se rendaient aux usines de transformation du poisson. Il faut louer tous ceux qui ont participé à ce mouvement, bien qu'on n'ait pas fait grand-chose jusqu'ici pour résoudre ce différend.

Vendredi dernier—pour montrer la gravité de la situation—l'un des syndicats, l'Union des pêcheurs et travailleurs assimilés union, a organisé un piquet de grève à l'usine coopérative des pêcheurs de Prince-Rupert à cause, selon lui, de l'injustice de la coopérative, ou de quelque chose du genre. Auparavant, le syndicat n'avait pas expressément parlé de l'injustice de certaines usines, mais seulement de celle de certains bateaux. Il y avait également, pour la même raison, des piquets devant la *Royal Fish*. Dans le cas de ces deux compa-

gnies, le piquet était organisé par des membres de l'Union des pêcheurs et travailleurs assimilés unis. L'Union des pêcheurs maritimes a organisé un piquet de grève, vendredi, à l'usine de Seal Cove de la compagnie B. C. Packers, pour protester contre l'injustice de celle-ci. Les grévistes ont également refusé de décharger le *Fredelia III*. Le bateau a dû se rendre à la *Royal Fish* ou ailleurs.

Nous avons ici deux syndicats, les membres de l'un défilent devant un établissement de transformation du poisson, tandis que les membres de l'autre défilent devant l'autre établissement. Il en est résulté que les membres d'un syndicat en cause dans ce piquetage traversent leurs propres lignes de piquetage et, dans un autre cas, passent à travers les lignes de piquetage établies par un autre syndicat. Voilà le genre de chose qui se produit dans une collectivité comme Prince-Rupert, et dans une région où les passions des syndicalistes se déchaînent, ce qui pourrait être nuisible et dangereux pour dire le moins. C'est une situation où l'ami se tourne contre son ami, le membre d'un syndicat contre son collègue syndicaliste, où les voisins ne se parlent plus, parce qu'ils prennent parti pour l'un ou l'autre camp. On fait fi de la loi, et j'estime que si l'on passe outre à la loi, comme cela s'est produit à Prince-Rupert, on encourage les autres à agir de même ou à enfreindre les lois. Il est impossible de tolérer une situation de ce genre, peu m'importe de quelle compétence elle relève. Certains particuliers ont reçu des menaces anonymes par téléphone. Vraisemblablement, la situation, loin de changer, peut très bien empirer.

Dans certains cas, des personnes ont été menacées de blackboulage. Ce risque de perdre la possibilité de gagner sa vie est une des pires formes d'intimidation. A l'époque où je militais dans le syndicalisme, quand des employeurs avaient recours à une belle menace, nous la condamnions comme une pratique indigne. Je la condamne encore maintenant et elle devrait l'être, que l'initiative vienne des employeurs ou des syndicats, et je souligne la part des syndicats à cet égard. Si un syndicat ou quelqu'un d'autre donne suite à une telle menace ou pratique, il devrait être condamné et, au besoin, être empêché de le faire par la loi.

Je ne puis faire appel à ce sujet qu'au ministre des Pêcheries. A mon sens, il doit agir comme je l'ai déjà proposé, ou autrement—mais pour l'amour du ciel, il faut agir sans tarder, sinon la situation éclatera et dépassera tout ce qu'on peut imaginer. Ces situations ont tendance à prendre cette tournure quand les esprits s'enflamment et quand l'économie et les revenus des personnes sont en jeu.

[M. Howard.]